

# Les entraves au commerce transfrontalier bientôt levées ?



Parce que les démarches administratives seraient bien trop lourdes, une majorité de petites et très petites entreprises se priverait d'affaires de chaque côté de la frontière. Un projet de développement d'une filière agroalimentaire durable transfrontalière pourrait mettre fin à ce manque à gagner. Il a été officialisé à Gussignies.



Le lancement officiel du projet de coopération transfrontalière s'est fait à Gussignies, au Baron... Une entreprise également concerné par le commerce transfrontalier.

PAR NATHALIE WAROUX  
maubeuge@lavoxdunord.fr

**SAMBRE-AVESNOIS.** Nous la prénommerons Suzanne. Elle est agricultrice, et elle est surtout en colère de ne pas pouvoir exercer son métier librement de chaque côté de la frontière. Enfin, plutôt sur les difficultés qu'elle rencontre pour l'exercer correctement. Suzanne a son exploitation en Belgique. Elle vend, entre elle un mal de chien à le vendre ce beurre, puisque contrainte de répondre aux législations françaises et belges. Qui ne sont pas du tout les mêmes... « On ne peut plus écrire beurre non salé, il faut écrire beurre doux. Mêmes les consommateurs ne s'y retrouvent plus. Ils me demandent toujours : "Il se trouve où le beurre ?" » Bin, là, sous leur nez, justement. Idem pour les étiquettes, c'est la valse d'un pays à l'autre. En France, toujours pour le beurre, pas besoin d'indiquer les valeurs nutritionnelles, c'est extrêmement va-

**« Il s'agit d'un dispositif de soutien des entreprises agroalimentaires belges et françaises. »**

comme étant « hautement stratégique » par l'Europe. En clair, il y a vraiment des affaires à faire, et même des créations d'emplois. L'idée de fournir des sortes de clés communes à tous les acteurs de cette filière vient de trouver son prolongement dans un projet de développement d'une filière agroalimentaire durable transfrontalière (AD-T). Un lancement

rendu possible grâce au programme Interreg V France-Wallonie-Flandres, financé par le FEDER. Et officialisé à Gussignies, avec tous les partenaires.

Tous les maillons de la chaîne agroalimentaire sont concernés. « Nous visons ici tous les acteurs, de la production, en passant par la transformation, distribution, et consommation... », explique le député provincial du Hainaut, Gérald Moortgart.

L'autre côté de la frontière ne devrait donc plus être vu comme une nébuleuse d'entraves. Mais bel et bien comme une réelle opportunité économique à saisir. « Notre travail sera de lever ces entraves existantes pour permettre le développement des petites et très petites entreprises. Notre dispositif est un dispositif d'accompagnement, de mise en relation, de mutualisation », poursuit le député. Ça ne fait pas un pli. Il faudra encore quelque temps avant que les choses ne deviennent véritablement fluides entre les deux territoires frontaliers. Pour autant, cette première pierre laisse augurer le meilleur... en termes de commerce. ■

## Un dispositif d'aide aux TPE et PME

L'ensemble de la zone frontalière franco-belge est couverte par le projet de développement d'une filière agroalimentaire durable transfrontalière. Le marché frontalier s'étend des régions Hauts de France et du Grand Est à la Wallonie (Province de Hainaut, de Namur, et de Luxembourg), et la Flandre occidentale. D'un coût de 3 577 438 euros (avec financement FEDER de 1 788 719 euros), il repose sur un partenariat de 19 opérateurs de l'ensemble de la zone franco-belge (CCI, groupement alimentaire, parc naturel...). Il repose sur quatre axes. Le premier concerne la mise en relation des acteurs de la filière (à travers des rencontres par secteur, des salons, des rendez-vous entre professionnels) pour susciter de nouvelles relations d'affaires, de nouveaux débouchés. Le second, encourage la mobilisation vers une alimentation durable. Une étude sera réalisée pour recueillir les besoins et les attentes des consommateurs en matière d'alimentation durable. Elle permettra aux acteurs de l'agroalimentaire de développer leurs activités et concevoir des outils pédagogiques à destination du grand public. Le troisième axe est la promotion des savoir-faire agroalimentaires transfrontaliers, lors de foires et de salons. Enfin, dernier axe, un service d'encadrement individuel et collectif sera proposé aux très petites et moyennes entreprises (TPE-PME). ■